

Formulaire de mise en candidature pour le  
Prix du délégué syndical de l'année pour la Région de la C.-B. et du Yukon

**Objet** : La Région de la C.-B. et du Yukon souhaite reconnaître les contributions importantes d'un membre de l'Institut actif comme délégué syndical dans la Région. Le délégué syndical doit avoir au moins deux ans d'expérience et être actif.

**Admissibilité** : Tous les délégués syndicaux actifs, membres en règle de l'Institut, qui comptent au moins deux ans d'expérience

**Candidat** :

Prénom et nom de famille : \_\_\_\_\_

Poste(s) occupé(s) à l'exécutif : \_\_\_\_\_

**Raison(s) de la mise en candidature** :

(Utiliser une page supplémentaire au besoin)

Veillez noter que le comité de sélection évaluera des exemples précis de contributions exemplaires, ainsi que les aspects ou les qualités « d'ambassadeur » ou d'ordre professionnel des candidats. Le texte ne devrait pas dépasser 300 mots.

**Signataires** :

Pour être valable, la mise en candidature doit être signée par un minimum de deux proposant, membres de deux organismes constituants différents (région, chapitre ou sous-groupe).

Nom du proposant : \_\_\_\_\_

Organisme constituant représenté : \_\_\_\_\_

**Date limite** : La date limite des mises en candidature est le 28 juin 2019.

Veillez renvoyer le formulaire par courriel à [bcy\\_nominations@pipsc.ca](mailto:bcy_nominations@pipsc.ca) ou par télécopieur au 604-688-8290 ou 1-800-330-1988.